

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

### 1. Informations générales

- 1.1. Zucchetti Centro Sistemi S.p.A. (ci-après « ZCS »), outre les garanties prévues par la loi, accorde volontairement une garantie du fabricant applicable pendant la période indiquée ci-après dans les présentes conditions pour les produits de sa propre marque qu'elle distribue. Les conditions de garantie suivantes sont les seules et uniques à définir le contenu et la couverture de la déclaration de garantie émise par ZCS.
- 1.2. ZCS se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions de garantie avec effet pour l'avenir. Les conditions de garantie en vigueur au moment de l'achat d'un produit s'appliquent toujours.
- 1.3. La présente garantie s'applique en complément des droits légaux ou contractuels éventuels du bénéficiaire de la garantie, sans les limiter.

### 2. Garantie légale

- 2.1. Les produits fournis sont garantis contre les vices et les défauts de fabrication, tels que, à titre d'exemple, ceux relatifs à leur qualité et à leur fonctionnement, et bénéficient donc de toutes, sans exception, les garanties prévues par la loi en fonction de leurs caractéristiques spécifiques. En particulier, tous les droits et recours reconnus au consommateur à l'égard du fabricant en vertu du décret législatif n° 206 du 6 septembre 2005 (Code de la consommation) s'appliquent.
- 2.2. La garantie du fabricant a une durée de deux ans à compter de la vente, à partir de la fin du sixième mois suivant l'expédition du produit depuis l'entrepôt de ZCS.
- 2.3. La vérification du vice ou du défaut et l'intervention sous garantie doivent être effectuées par l'installateur ; en cas d'impossibilité ou si l'intervention est expressément demandée, celle-ci pourra être prise en charge par ZCS ou par ses partenaires de service agréés par ZCS.
- 2.4. Le consommateur doit en priorité s'adresser à l'installateur qui a fourni le produit ; à défaut, il doit s'adresser aux contacts de ZCS indiqués sur le produit ou disponibles sur le site [www.zcsazzurro.com](http://www.zcsazzurro.com).

### 3. Garantie conventionnelle

- 3.1. Pour les onduleurs de marque Azzurro, ZCS fournit une garantie contractuelle qui s'ajoute aux obligations de garantie du revendeur prévues par la loi.
- 3.2. ZCS offre gratuitement une garantie conventionnelle couvrant tous ses appareils de marque Azzurro ZCS, d'une durée de 120 mois (10 ans) ou 60 mois (5 ans) selon le pays d'installation, la gamme de produits concernée ou la négociation commerciale en cours, à compter de la date du document accompagnant la demande d'extension de garantie.  
La garantie est prolongée d'un an au maximum, soit 132 mois (onze ans) et 72 mois (six ans), la date à laquelle le matériel a quitté les entrepôts de ZCS étant considérée comme le point de départ du délai.
- 3.3. Font exception certains types de produits pour lesquels la garantie conventionnelle est reconnue par ZCS selon les durées suivantes :

- Produits de surveillance : enregistreurs de données, kits Wi-Fi, kits Ethernet et accessoires (durée de la garantie légale de 30 mois à compter de la date de sortie du matériel des entrepôts ZCS).
- Systèmes de recharge pour véhicules électriques et accessoires correspondants (durée de la garantie légale de 30 mois à compter de la date de sortie du matériel des entrepôts ZCS).
- Systèmes de pompes à chaleur et chauffe-eau à pompe à chaleur (durée de la garantie légale de 30 mois à compter de la date de sortie du matériel des entrepôts ZCS). Pour cette dernière catégorie de produits, le document relatif aux conditions générales de garantie est disponible sur le site [www.zcsazzurro.com](http://www.zcsazzurro.com).
- Composants hydrauliques et mécaniques relatifs aux systèmes de stockage Power Mini.

**3.4.** Pour pouvoir bénéficier de la garantie conventionnelle susmentionnée, le Client devra obligatoirement procéder à l'enregistrement du produit en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site [www.zcsazzurro.com](http://www.zcsazzurro.com) au plus tard trois mois après la date d'achat, en joignant une copie des documents d'achat du bien en question.

Si l'Acheteur ne procède pas à l'enregistrement dans les délais indiqués ci-dessus, les dispositions prévues par la législation en matière de garantie légale pour défaut de conformité s'appliqueront et la garantie conventionnelle ne sera pas activée.

Pour certains types de produits, l'extension peut entraîner des frais qui seront communiqués directement par ZCS.

#### **4. Procédure d'activation du service d'assistance**

**4.1.** Si le produit ZCS de marque Azzurro présente des défauts de fonctionnement, l'acheteur doit contacter son installateur.

**4.2.** En l'absence de réponse de l'installateur, l'acheteur doit déclencher la procédure d'assistance en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site web [www.zcsazzurro.com](http://www.zcsazzurro.com).

ZCS met également à la disposition de ses clients un service téléphonique dont le numéro est disponible sur le site [www.zcsazzurro.com](http://www.zcsazzurro.com).

**4.3.** Pour lancer la procédure de demande d'assistance sous garantie, il est nécessaire de fournir les informations et les documents suivants relatifs au produit défectueux :

- a) Modèle du produit et numéro de série
- b) Fichier image de l'installation du produit et des éventuels messages d'erreur affichés à l'écran (le cas échéant) et/ou autres informations supplémentaires relatives à l'anomalie constatée
- c) Informations détaillées sur l'installation photovoltaïque (par ex. marque et modèle des modules, schéma DC, etc.)
- d) Documentation éventuelle relative à des demandes d'assistance / de remplacement antérieures concernant la même installation (le cas échéant)

**4.4.** Afin de poursuivre la prestation des services d'assistance convenus, le demandeur de ces services sera invité à fournir ses données fiscales ; ces données seront utilisées pour la facturation des frais dans le cas où ni la garantie légale ni la garantie conventionnelle ne s'appliqueraient.

## 5. Prestations sous garantie

**5.1.** Afin de garantir le meilleur service aux clients finaux, tous les installateurs et revendeurs officiels sont tenus de répondre aux demandes d'assistance. ZCS interviendra sur toute unité ou partie de celle-ci pour laquelle un défaut de conception ou de fabrication sera démontré pendant la période de garantie, conformément aux dispositions ci-dessous.

**5.2.** Si un produit s'avère défectueux et ne fonctionne pas pendant la période de garantie, ZCS s'engage à :

- résoudre le problème en mettant à jour le logiciel avec la dernière version du micrologiciel disponible ou en modifiant les configurations ; ou
- réparer le défaut dans les locaux de ZCS ou chez le client ; ou
- fournir un appareil de remplacement équivalent (modèle réparé, reconditionné ou mis à jour et doté de fonctions au moins équivalentes) ou un appareil neuf ; ou
- faire effectuer ces services par les partenaires d'assistance ZCS ayant suivi une formation adéquate.

**5.3.** Les interventions sous garantie sur les composants facilement remplaçables seront effectuées par l'envoi par ZCS des composants de remplacement afin de permettre à l'installateur, désigné par ZCS ou directement par l'utilisateur, de remplacer de manière autonome et à ses propres frais le composant défectueux ou défectueux, conformément aux instructions qui seront fournies avec le composant de remplacement.

Ces pièces pourront également être mises au rebut par le client.

**5.4.** Si le produit doit être remplacé, la période de garantie restante sera transférée au produit fourni en remplacement ; dans le cas contraire, la garantie de l'unité d'origine se poursuivra normalement. Si, après le remplacement, la période de garantie restante est inférieure à 1 an, la garantie sera automatiquement prolongée d'un an pour le produit fourni en remplacement.

**5.5.** La garantie couvre tous les frais de main-d'œuvre et de matériel nécessaires à la remise en état des produits défectueux.

**5.6.** En cas de remplacement du produit sous garantie, les frais de collecte et de transport tant du produit endommagé que du produit de remplacement sont pris en charge par ZCS uniquement si le produit endommagé est mis à disposition pour la collecte, dans son emballage d'origine ou un emballage équivalent.

Si le produit endommagé n'est pas mis à disposition pour l'enlèvement dans un délai maximal de trente jours à compter de la livraison du produit fourni en remplacement, la garantie conventionnelle perdra son efficacité et le produit fourni en remplacement sera facturé aux coordonnées fournies lors de la saisie de la demande.

Dans ce cas, il incombera au Client de procéder à l'élimination du produit non retourné.

**5.7.** Du fait du remplacement sous garantie, le produit de remplacement deviendra la propriété du Client et le produit défectueux deviendra la propriété de ZCS ; ZCS sera donc autorisée à procéder à la remise en état ou à l'élimination du produit défectueux retourné.

**5.8.** Pour les interventions effectuées pendant la période de garantie et lorsque toutes les conditions prévues par les présentes conditions de garantie sont remplies, ZCS prévoit une indemnité forfaitaire pour le travail des installateurs afin de couvrir partiellement les frais engagés pour l'exécution de l'intervention ; cette indemnité est régie selon les indications mises périodiquement à disposition par ZCS.

**5.9.** ZCS se réserve le droit de faire effectuer les interventions d'assistance sous garantie par des tiers.

**5.10.** Afin de gérer certains types spécifiques d'anomalies, ZCS peut décider d'envoyer à l'installateur des accessoires en prêt à usage gratuit temporaire.

Si les accessoires envoyés ne sont pas restitués à ZCS dans un délai d'un an à compter de la date d'expédition, ZCS facturera le coût des biens aux coordonnées fournies lors de la saisie de la demande.

**5.11.** L'acheteur est tenu de conserver les emballages d'origine pendant toute la durée de la garantie légale et conventionnelle.

## 6. Autonomie résiduelle garantie des batteries

**6.1.** ZCS garantit que le produit aura un rendement résiduel de quatre-vingts pour cent (80 %) du rendement utilisable ou un rendement énergétique minimum calculé sur 10 ans à compter de la date de la facture, selon la première éventualité.

**Remarque :** les conditions de mesure de l'énergie sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

PRODUIT	Énergie utilisable (kWh)	Rendement énergétique minimal (MWh)
ZST-BAT-2,4KWH-H	2,16	5,5
ZST-BAT-2,4KWH-PL	2,16	5,5
ZZT-BAT-5KWH-ZSX	4,61	11,7
ZZT-BAT-5KWH-ZPR	4,61	11,7
ZZT-BAT-5KWH-ZSX5120	4,61	11,7
ZST-BAT-ZBT5K	4,61	11,7
ZZT-BAT-ZBT5K-HTR	4,61	11,7
ZZT-BAT-AHV5K	4,61	11,7
ZST-BAT-6KWH-WXP	5,3	13,5
ZST-BAT-5KWH-W	4,4	11,2
ZZT-BAT-5KWH-Z5S	4,61	11,7
ZZT-1PH-BTZ5000	4,61	11,7

## 7. Causes d'exclusion et limitations de la garantie

**7.1.** Tout dysfonctionnement ou défaut ne sera pas couvert par la garantie du fabricant dans les cas suivants (les revendeurs officiels et les distributeurs sont responsables et habilités par ZCS à effectuer les vérifications nécessaires) :

- 1) Formulaire de demande d'intervention et de réparation/remplacement sous garantie non rempli ou non envoyé à ZCS.

- 2) Appareils modifiés en tout ou en partie, remplacement de composants ou modifications de la structure de l'unité ou du système avec des pièces non approuvées par ZCS.  
Ce cas peut concerner les unités dédiées au stockage, en l'occurrence le modèle 3000SP et les onduleurs hybrides, lorsqu'elles sont associées à des batteries non fournies par ZCS, si ces modifications du système compromettent le bon fonctionnement des pièces fournies par ZCS.
- 3) Remplacements ou tentatives de réparation effectués par des techniciens n'appartenant pas à ZCS, ou numéros de série de l'unité effacés ou scellés retirés.
- 4) Unité installée ou mise en service de manière incorrecte et, en tout état de cause, non conforme aux procédures fournies par ZCS.
- 5) Manœuvres effectuées par le client final ou toute autre personne, en violation des normes de sécurité en vigueur dans le pays d'installation (normes VDE ou équivalentes).
- 6) Unité endommagée en raison d'un stockage incorrect ou endommagée pendant le stockage chez le distributeur ou chez le client final.
- 7) Défaut survenu pendant le transport en raison d'un emballage inadapté.
- 8) Non-respect des dispositions et des indications figurant dans le manuel, le guide d'installation et les règles d'entretien.
- 9) Utilisation incorrecte ou inappropriée de l'unité.
- 10) Ventilation insuffisante de l'unité.
- 11) Procédures d'entretien non respectées correctement.
- 12) Association des appareils à des batteries et onduleurs non fournis par ZCS.
- 13) Défauts ou dysfonctionnements causés par un cas de force majeure, par exemple des conditions météorologiques extrêmes, la foudre, un incendie, des surtensions, un courant de démarrage élevé, le retrait du câblage.
- 14) Dommages de nature exclusivement esthétique sans aucun impact sur le fonctionnement de l'appareil.
- 15) La période de garantie telle que définie ci-dessus a déjà expiré.
- 16) Exposition à des températures hors des plages autorisées et indiquées dans les fiches techniques des produits.
- 17) Eau, humidité, poussières et gaz corrosifs.
- 18) Vol ou vandalisme sur le produit ou sur l'un de ses composants.
- 19) Décharge profonde ou déséquilibre interne des cellules causés par la négligence de l'acheteur ou de l'installateur ; il s'agit notamment d'erreurs d'installation ou de cas où les batteries sont laissées hors tension pendant plus d'un mois ou se trouvent dans un état ne leur permettant pas de fonctionner normalement.
- 20) Impossibilité de vérifier la cause du dysfonctionnement ou du défaut du produit en raison de l'impossibilité de vérifier le composant non mis à disposition pour l'analyse technique par le client dans le délai indiqué au paragraphe 5.6.
- 21) Câblages, raccordements ou configurations incorrects ou non conformes effectués par l'acheteur, l'installateur ou tout technicien de réparation non agréé par ZCS
- 22) Inversions de polarité ou courts-circuits.
- 23) Sont exclus de la garantie les fusibles et toutes les autres pièces d'usure.



24) Dispositifs faisant l'objet d'une demande d'intervention adressée à ZCS et qui s'avèrent être installés de manière non conforme, dans un environnement dangereux ou non accessible en toute sécurité.

7.2. S'il s'avère que le vice ou le défaut n'existe pas ou qu'il ne relève pas du champ d'application de la garantie légale ou conventionnelle, les activités réalisées et les services fournis seront facturés en bonne et due forme au Client.

7.3. Si le matériel récupéré à des fins de vérification et non de remplacement sous garantie s'avère réparable hors garantie, les frais d'analyse et de main-d'œuvre seront facturés au Client et le produit ne sera restitué qu'après réception du paiement.

7.4. Si le Client n'effectue pas le paiement et ne donne pas de réponse dans les 15 jours suivant la réception du devis de réparation, le produit deviendra la propriété de Zcs, qui sera alors autorisée à le remettre en état ou à le mettre au rebut.

7.5. Si le matériel récupéré à des fins de vérification et non de remplacement sous garantie s'avère irréparable hors garantie, les frais d'analyse et de manutention seront facturés au Client, le produit deviendra la propriété de Zcs qui sera alors autorisée à le mettre au rebut.

7.6. Ne sont pas couverts par la garantie les dommages résultant d'une production d'énergie limitée de l'installation, d'un manque d'autoconsommation et d'événements similaires, ni les pertes ou dommages indirects causés par le dysfonctionnement des produits.

7.7. Les exclusions et limitations prévues dans les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les garanties offertes au demandeur et à toutes les commandes conformément aux règles énumérées ci-dessus.

7.8. Les garanties prévues sont exclusives et complètent et/ou remplacent toutes les autres garanties légales, explicites ou implicites. Sauf indication contraire expresse par écrit dans un document autorisé par ZCS, cette dernière n'est soumise à aucune obligation ni responsabilité autre que celles indiquées ci-dessus concernant le produit vendu ou les services fournis.

7.9. Nonobstant toute disposition contraire contenue dans les présentes, ZCS exclut, pour elle-même et pour ses fournisseurs à tous les niveaux, toute responsabilité fondée sur un contrat, une faute (y compris la négligence ou la responsabilité stricte) ou tout autre motif pour le temps perdu, la perte de profits ou les dommages spéciaux, indirects, accidentels ou consécutifs de quelque nature que ce soit.

7.10. Les recours reconnus au client sont exclusifs et la responsabilité globale de ZCS et de ses fournisseurs à tous les niveaux au titre des présentes conditions de garantie ou des actions qui y sont liées, telles que l'utilisation de tout produit non fonctionnel ou défectueux au sens des présentes conditions de garantie, déterminée par la responsabilité du fabricant, ne pourra donner lieu à une indemnisation d'un montant supérieur au prix du produit, du composant ou du service auquel cette responsabilité se rapporte.

7.11. La garantie conventionnelle et les prestations qui y sont liées sont suspendues en cas de créances impayées relatives à des fournitures ou services fournis par ZCS, jusqu'au règlement complet des dettes.

## 8. Protection des données.

**8.1.** Lorsqu'il est nécessaire de déclencher la procédure d'assistance et de réparation/remplacement sous garantie en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site web [www.zcsazzurro.com](http://www.zcsazzurro.com), ZCS collecte et traite les données personnelles du bénéficiaire de la garantie selon les conditions qui y sont indiquées ; le fait de remplir le formulaire vaut consentement au traitement des données.

**8.2.** Les données sont collectées et traitées aux fins de la fourniture des prestations par ZCS.

Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter la politique de confidentialité sur [www.zcsazzurro.com](http://www.zcsazzurro.com).

## 9. Dispositions diverses – Loi applicable et juridiction compétente.

**9.1.** Aucune personne autre qu'un représentant autorisé par ZCS ne peut apporter de modifications, d'extensions ou d'ajouts aux présentes conditions générales de garantie.

**9.2.** Si une disposition des présentes conditions générales de garantie des produits est jugée invalide ou inapplicable par un tribunal ou une instance d'arbitrage, la validité ou l'applicabilité de cette disposition n'affecte pas les autres dispositions des présentes conditions générales de garantie des produits, qui resteront en vigueur et pleinement applicables.

**9.3.** Les présentes conditions générales de garantie sont régies et interprétées conformément à la législation italienne, à l'exclusion des dispositions italiennes en matière de conflit de lois et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. La juridiction exclusive est celle de l'Italie et le tribunal compétent exclusif est celui d'Arezzo, en Italie.